

Rôle et évolution des répertoires tactiques au cœur du processus de désinstitutionnalisation : le cas de l'amiante en France.

Hélène Peton

Université Paris-Dauphine

DRM - Most

helene.peton@dauphine.fr

Résumé :

Du minerai magique à l'ennemi public numéro1, l'amiante, véritable mythe industriel a été totalement délégitimé suite à une très forte mobilisation au début des années 90. Cette mobilisation s'inscrit dans la lignée d'une première mobilisation dans les années 70. L'interdiction intervient le 1^{er} décembre 1997 soit près de 90 ans après les premiers travaux soulignant sa dangerosité, 20 ans après la première mobilisation et près de 10 ans après d'autres pays occidentaux. Cet article explore ce processus de désinstitutionnalisation grâce à un cadre d'analyse alliant néo-institutionnalisme et mouvements sociaux. Nous proposons une contribution à la compréhension du changement institutionnel endogène. Plus particulièrement, nous étudions le rôle et l'évolution des répertoires tactiques déployés par les différents acteurs du champ. Pour cela, nous avons mené une étude longitudinale du cas de l'amiante. Nous avons étudié l'histoire de l'amiante en France entre 1975 et 1997. Nous pouvons ainsi mettre en évidence l'évolution des répertoires tactiques au fil du temps. Cette évolution, qui se traduit en particulier par une radicalisation du répertoire déployé par le mouvement social, est notamment due à l'interaction entre travail de défense et travail de destruction au sein de l'institution. En effet, cette analyse révélera également les tactiques de défense mobilisées par les défenseurs de la pratique institutionnalisée. Nous soulignerons alors que la mise en place d'une organisation frontrière a permis le maintien de la pratique que seuls des répertoires tactiques non institutionnalisés pourront alors contester. Cette recherche s'inscrit dans un agenda de recherche néo-institutionnel qui appelle à une meilleure connaissance du rôle des acteurs dans le changement institutionnel. De plus, le cas extrême de l'amiante offre de nombreux enseignements pour comprendre les nombreuses controverses qui touchent les entreprises actuellement.

Mots-clés : répertoires tactiques, désinstitutionnalisation, mouvements sociaux, analyse longitudinale, amiante.

Rôle et évolution des répertoires tactiques au cœur du processus de désinstitutionnalisation : le cas de l'amiante en France.

Introduction

Le 31 mai 1995, la France apprend l'existence d'un nouveau scandale de santé publique : l'amiante serait à l'origine de dizaines de milliers de morts dans les années à venir. L'amiante, sorti des radars médiatiques depuis près de 10 ans, serait en fait une substance nocive, pire meurtrière et toutes les politiques publiques d'usage contrôlé n'auraient en fait pas permis de se protéger. Le feuilleton à rebondissements de l'amiante ne fait que commencer : l'opinion publique découvre alors un obscur système. Le plus grand scandale de santé publique éclate, relevant de la psychose pour certains, c'est tout de même la consécration d'une mobilisation amorcée dans les années 70. L'amiante, appelé le minéral magique dès le début du siècle par les industriels, est une pratique prise pour acquise et impossible à questionner. On l'utilise partout, pour tout sans remettre en cause son usage. Il aura fallu près de deux mobilisations espacées de 10 ans pour réussir à remettre en cause fondamentalement ce véritable mythe industriel. A travers le cas de l'amiante, nous pouvons voir apparaître les questionnements autour d'une pratique institutionnalisée délégitimée suite à des mobilisations portées par des mouvements sociaux. Ce cas illustre particulièrement bien un processus de désinstitutionnalisation marqué par des luttes institutionnelles riches et complexes.

Les enjeux récents autour de la compréhension du changement dans la littérature néo-institutionnelle ont ouvert de nombreuses perspectives. Ces réflexions se sont dans un premier temps cristallisées autour de l'entrepreneur institutionnel. Le concept de travail institutionnel a permis de dépasser les limites de cette approche trop centrée sur la capacité d'un acteur à remettre en cause *ex nihilo* l'ordre institutionnel. A travers l'analyse du travail institutionnel, nous étudierons la capacité des acteurs à agir au sein du champ pour le modifier est reconnue tout en intégrant dans l'analyse les effets de contexte et les interactions entre ces acteurs plus ou moins réflexifs. Une approche endogène du changement s'est développée. Les luttes institutionnelles sont au cœur de la vie des institutions où plusieurs logiques peuvent se confronter. Porteur d'une contestation, le mouvement social participe au questionnement de l'institution. La remise en cause de l'institution repose alors sur une perception d'injustice

face à l'ordre institutionnel existant. La théorie des mouvements sociaux offre alors un cadre d'analyse pertinent complémentaire et compatible avec la théorie néo-institutionnelle.

Le rapprochement entre théorie des mouvements sociaux et néo-institutionnalisme offre des perspectives prometteuses. Ce croisement a par ailleurs déjà fait l'objet de recherches. Plus spécifiquement, les concepts de la théorie des mouvements sociaux ont permis d'explorer la création institutionnelle. Peu de travaux se sont intéressés au rôle des mouvements sociaux dans la disparition d'une institution suite à un processus de désinstitutionnalisation. Pourtant, ce processus est le lieu de luttes institutionnelles particulièrement denses. Le recours à la théorie des mouvements sociaux peut permettre d'explorer ces luttes institutionnelles qui conduisent à des évolutions de logiques présentes dans le champ. Cette évolution des équilibres porte le changement institutionnel. Ainsi, le concept de structure d'opportunités politiques permet de comprendre les évolutions contextuelles au sein du champ, le concept de cadrage est très proche de la notion de logique institutionnelle. C'est plus particulièrement la notion de répertoires tactiques qui retiendra alors notre attention. Nous pourrions ainsi expliciter les actions menées par les acteurs du champ et les contextualiser, comme le suggère la notion de travail institutionnel. Le travail disruptif mené par un mouvement social doit faire face à un travail de défense. Une perspective longitudinale de cette dynamique nous permettra de mettre en lumière l'évolution de répertoires tactiques mobilisés par les acteurs souhaitant la destruction de la pratique comme par ceux souhaitant son maintien.

Notre travail permettra alors d'explorer comment le travail disruptif mené par un mouvement social conduit à la désinstitutionnalisation d'une pratique jusqu'alors tenue pour acquise ?

A travers ce questionnement, nous répondrons aux questions de recherche suivantes :

Comment s'articulent dans un champ organisationnel le travail institutionnel défensif mené par les acteurs centraux et le travail institutionnel disruptif mené par le mouvement social ?

Quelles sont les tactiques déployées par les défenseurs de l'institution et par ceux qui portent la contestation ?

Le cas de l'amiante en France nous permettra d'explorer et de répondre à ces questionnements. Nos contributions seront alors de plusieurs ordres. D'un point de vue théorique, nous contribuons à la littérature sur le changement institutionnel et la désinstitutionnalisation par une lecture croisée entre mouvements sociaux et néo-institutionnalisme. Nous proposons une lecture par les répertoires tactiques peu exploitées

dans la littérature actuelle. D'un point de vue méthodologique, nous menons une étude processuelle mobilisant des données très riches et variées, notamment les archives audiovisuelles peu utilisées en sciences de gestion. Enfin, cette recherche explore un cas d'actualité aux nombreuses retombées sociétales. Nous pourrions ainsi offrir un éclairage sur les nombreuses controverses scientifiques qui se multiplient aujourd'hui.

Notre travail s'appuiera sur une revue de littérature croisant néo-institutionnalisme et théorie des mouvements sociaux. Elle nous permettra de souligner l'intérêt de s'intéresser aux répertoires tactiques au sein du processus de désinstitutionnalisation. Nous présenterons par la suite la méthodologie et le cas étudié. Puis, suite à la présentation de nos résultats, nous ouvrirons une discussion avant de conclure dans une dernière partie sur les limites et suites pouvant être données à notre recherche.

1. Cadre théorique

Comment expliquer qu'une pratique prise pour acquise puisse être abandonnée ? Comment des acteurs du champ en viennent à questionner les fondements même de sa légitimité ? L'étude du processus de désinstitutionnalisation apporte des éléments de réponse à ces questions. Tout comme la création ou le maintien institutionnel, cette étape du cycle de vie des institutions présente des particularités. Cette situation se présente généralement autour de deux cas de figure. La pratique peut être délégitimée dans le but de permettre l'émergence d'une nouvelle institution. De nombreuses études considèrent en effet la désinstitutionnalisation comme un passage voire une conséquence du travail engagé pour institutionnaliser une nouvelle pratique (voir par exemple Burns et Wholey, 1993 ; Leblebici, Salancik, Copay et King, 1991 ; Rao, Monin et Durand, 2003). A titre d'illustration, Schneiberg et Lounsbury (2008, p.653) évoquent même la dynamique du mouvement d'institutionnalisation–destruction-‘réinstitutionnalisation’. Autre cas de figure, moins étudié dans la littérature, la désinstitutionnalisation est portée par des acteurs qui ne souhaitent pas dans l'immédiat promouvoir une nouvelle institution. Dès lors, les efforts portés par les acteurs sont orientés vers la délégitimation de la pratique et non par la promotion de leurs intérêts dans un nouvel ordre institutionnel. Le processus de désinstitutionnalisation est un changement institutionnel poussé à son extrême puisqu'il conduit à un questionnement profond des fondements de l'institution. L'intensité des luttes institutionnelles qui s'y expriment explique en partie sa spécificité

Les premiers travaux qui se sont portés sur la désinstitutionnalisation se sont d'abord intéressés aux facteurs explicatifs de cette remise en cause fondamentale (Oliver, 1991 ;

1992). Le développement de la littérature sur le travail institutionnel a ouvert de nouvelles perspectives pour la compréhension des particularités de ce processus. Lawrence et Suddaby (2006) proposent une synthèse sur le rôle du travail institutionnel dans les différentes phases du cycle de vie de l'institution. Ils dressent ainsi un premier aperçu des stratégies déployées par les acteurs dans ce cadre.

Tableau 1 : Les différentes formes de travail institutionnel dans le processus de désinstitutionnalisation (D'après Lawrence et Suddaby, 2006, p. 235)

Forme de travail institutionnel	Quelques exemples d'études empiriques
Déconnecter sanctions et pratiques	Jones (2001); Leblebici et al. (1991)
Dissocier les pratiques de leurs fondements moraux	Ahmadjian and Robinson (2001)
Remettre en cause les présupposés et les croyances	Leblebici et al. (1991); Wicks (2001)

Loin d'être exhaustive, cette revue de littérature permet de mettre en évidence trois grandes catégories de travail institutionnel. Des travaux plus récents se sont plus particulièrement intéressés au travail institutionnel engagé tout au long du processus.

L'étude menée par Maguire et Hardy (2009) porte sur le travail discursif. Ce travail ouvre la voie à une nouvelle lecture de la désinstitutionnalisation. Les auteurs soulignent alors l'intérêt de s'intéresser plus particulièrement aux actions menées pour mener une analyse complémentaire des stratégies discursives. Cette première prise en compte des acteurs s'engageant dans un travail de destruction ou dans un travail de défense laisse cependant apparaître une limite : sa focalisation autour d'entrepreneurs institutionnels. En effet, les auteurs, à travers leur étude discursive, se sont concentrés sur des acteurs « principaux » de la vie du champ. Cependant, cette approche centrée sur le rôle des entrepreneurs institutionnels laisse de côté un certain nombre d'acteurs du champ (Battilana, Leca, et Boxenbaum, 2009 ; Delacour et Leca, 2011).

Répondant à l'appel d'une meilleure compréhension du processus de désinstitutionnalisation, l'étude historique (1830-1920) de la disparition du Salon de Paris, pallie ce caractère restrictif (Delacour et Leca, 2011). Cet évènement configurateur de champ (ECC) représente un moment où les divers acteurs du champ se réunissent, échangent et se coordonnent. Ces événements assurent la cohésion au sein de l'ordre institutionnel. En étudiant sa désinstitutionnalisation, les auteurs montrent les enjeux en termes de configuration du champ. En mettant en évidence l'importance des soutiens et la position des acteurs face au Salon, les auteurs soulignent et confirment la pertinence de s'intéresser à de nombreux acteurs au sein

de l'institution. Ainsi, si les membres du jury restent fidèles à « leur » institution, les autres acteurs (Etat, Marchands d'Art, Artistes exclus du Salon, Critiques et Collectionneurs) voient leur position évoluer dans le champ jusqu'à isoler totalement le jury. Le collectif contestataire atteint ainsi une certaine taille qui lui confère la légitimité nécessaire pour mener la désinstitutionnalisation. Cet effet de seuil entérine la perte de légitimité du Salon de Paris et son déclin. Contrairement aux travaux soulignant la pertinence d'un travail disruptif progressif, les auteurs soulignent quant à eux la possibilité de mener une stratégie de rupture sous condition d'obtenir les soutiens nécessaires rapidement. La désinstitutionnalisation est ici portée par la volonté d'imposer une nouvelle institution. L'adhésion à une stratégie disruptive repose sur la capacité des entrepreneurs institutionnels à fédérer autour d'eux des acteurs qui pourront soutenir la contestation. La légitimité de la remise en cause des fondements de l'institution passe par cette étape.

La théorie des mouvements sociaux offre alors un cadre d'analyse particulièrement pertinent pour comprendre ces effets de mobilisation et les succès qui peuvent advenir. La théorie des mouvements sociaux permettrait alors de comprendre tant le travail disruptif que le travail défensif engagés dans la désinstitutionnalisation. Le concept de cadrage a connu un grand succès dans la littérature croisant ces deux approches. Cependant, peu de travaux s'intéressent à la façon dont ces cadres entrent en résonance et comment, par leurs actions, les acteurs les imposent au niveau du champ.

Au sein de la théorie des mouvements sociaux, la notion de tactiques permet de combler ce manque. Les innovations tactiques ont fait l'objet d'une première attention à travers le concept de répertoires tactiques. L'étude de l'évolution des répertoires de contestation se fait sur un temps long, à l'échelle de trois siècles dans l'analyse de Tilly, et trouvent une explication dans la modification des structures d'opportunités politiques : le développement des *mass media* est un élément explicatif de leur évolution. Sur le temps court, on observe des cycles d'action collective, conséquences de crises politiques, économiques ou sociales. C'est dans ce temps court que l'on trouve alors les innovations tactiques qui dans un processus plus long peuvent conduire à d'éventuels changements des répertoires tactiques.

Positionner l'analyse au niveau du répertoire tactique permet de comprendre les innovations proposées par les différents mouvements mais aussi les réponses apportées par les acteurs menacés. C'est notamment dans cette perspective que l'on voit apparaître le rôle des nouveaux moyens de communication dans l'organisation des mobilisations (Cardon, Granjon,

2006) ou le recours à des stratégies juridiques et organisationnelles originales comme tactiques de défense ou d'attaque (Agrikoliansky, 2010).

Croisant néo-institutionnalisme et mouvements sociaux, des auteurs ont mis en évidence l'existence de tactiques extra-institutionnelles comme vecteur de légitimité dans le champ. Ainsi, King (2008) prend l'exemple des boycotts comme tactiques extra-institutionnelles permettant d'obtenir de l'influence quand l'accès à des canaux légitimes est bloqué. Les tactiques déployées par les mouvements sont diverses. Il existe plusieurs dimensions à la légitimité et les tactiques déployées peuvent permettre de s'attaquer à une ou plusieurs de ces dimensions. Ainsi, Scott et al. (2000) posent la question de la légitimité autour de trois questionnements : quels sont les éléments institutionnels source de légitimité, quels sont les acteurs qui attribuent cette légitimité et comment elle se traduit. La nature de la tactique va donc s'adapter au fondement de la légitimité institutionnelle – à titre d'illustration cette légitimité peut reposer sur la reconnaissance scientifique, dès lors la publication et la médiatisation de rapports scientifiques contradictoires peut se révéler une tactique payante. Mc Adam (2003) met en évidence le rôle des activistes pour mobiliser les acteurs plus « résistants » et dépasser le stade local de la contestation pour une plus grande diffusion (Giugni, 2008). Ce phénomène d'expansion du mouvement s'accompagne d'une adaptation des tactiques déployées. Au départ, les activistes s'adressent aux leaders organisationnels en s'appuyant sur des valeurs partagées et en faisant appel à la notion d'équité (Snow, 1994 ; Benford et Snow, 2000). Ces tactiques assez explicites laissent progressivement la place à la mise en place de tactiques plus cachées et secrètes mobilisant les ressorts de persuasion. Les arguments avancés s'éloignent des questions morales pour en venir à des problématiques plus économiques. L'exemple de l'industrie du recyclage développé par Lounsbury, Ventresca et Hirsch (2003) met en évidence ce glissement par lequel un mouvement social sans but lucratif a laissé place à une industrie profitable reposant sur de nouvelles valeurs. L'émergence de cette nouvelle institution est en partie due à l'intégration du mouvement dans la réflexion plus globale autour des questions de recyclage.

Martin (2008) dans son étude sur les syndicats américains a évalué les succès des mouvements pour comprendre comment de nouvelles formes de mobilisation, gages de succès, pouvaient conduire à la désinstitutionnalisation de la forme traditionnelle de syndicalisation. Il met ainsi en évidence le rôle des répertoires tactiques dans le processus de désinstitutionnalisation. La conclusion de ce travail est que les tactiques les moins institutionnalisées sont celles les plus à même de porter la désinstitutionnalisation. Ainsi, la

publication de livres blancs, la désobéissance civile ou le recours à des actions juridiques – qualifiées par l’auteur de tactiques modernes par rapport aux grèves ou manifestations – sont les tactiques mobilisées par les formes alternatives de syndicats les plus efficaces.

Le rôle des répertoires tactiques dans le processus de désinstitutionnalisation offre encore des perspectives de recherche particulièrement prometteuses. D’une part, Martin (2008) souligne le manque de connaissances quant aux tactiques déployées par les mouvements en fonction de leur objectif. Son étude déconnecte le lien entre le type de succès attendu et les tactiques associées. Il incite ainsi à porter un autre regard sur le lien entre objectifs du mouvement et répertoire de tactiques mobilisées. Cela s’inscrit également dans la lignée des conclusions proposées par Briscoe et Safford (2008) qui mettent en évidence l’évolution des tactiques mobilisées au cours de la contestation. Une étude longitudinale semble nécessaire pour comprendre la diffusion et plus spécifiquement la transformation des tactiques dans le temps. En effet, l’adoption d’une tactique est tout autant le fruit de l’analyse d’une situation que la réaction à une attaque dans le champ. Le choix d’une tactique s’adapte à l’évolution du champ évolue du fait de l’existence de luttes institutionnelles. McAdam (2003) propose ainsi le concept d’action contestataire innovante (« *innovative contentious action* ») pour l’évolution des tactiques pouvant être mobilisées dans le champ. Ces actions, porteuses de controverses, visent à exprimer un changement d’approche tactique dans le champ. D’autre part, comme le soulignent Hiatt et al. (2009), les travaux alliant mouvements sociaux et désinstitutionnalisation se concentrent essentiellement sur le travail engagé par les mouvements sociaux. Le travail de défense de l’institution, marquant pourtant l’originalité de ce processus, est la partie oubliée de l’analyse. Ainsi, dans leur étude sur les brasseries, les auteurs se sont concentrés sur le travail engagé par les mouvements et n’ont pas pris en compte les caractéristiques de l’industrie à ce moment. Ils soulignent en voie de recherche la nécessité d’intégrer à l’analyse cette perspective sectorielle. Dans leur étude de cas, le secteur des brasseries est totalement fragmenté à la fin des années 1880. Le grand nombre de ces ‘petites’ entreprises indépendantes explique aussi en partie les difficultés rencontrées pour répondre au mouvement. Les auteurs appuient leur thèse en mettant en perspective le succès du *WCTU* et les échecs successifs des associations médicales face à l’industrie du tabac, industrie composée de quelques grandes entreprises au pouvoir de lobbying très fort.

Dans la lignée de ces réflexions, notre travail s’articulera autour des questions suivantes : Comment le travail disruptif mené par un mouvement social conduit à la désinstitutionnalisation d’une pratique jusqu’alors tenue pour acquise ? A travers ce

questionnement, nous répondrons aux questions de recherche suivantes : Comment s'articulent dans un champ organisationnel le travail institutionnel défensif mené par les acteurs centraux et le travail institutionnel disruptif mené par le mouvement social ? Quelles sont les tactiques déployées par les défenseurs de l'institution et par ceux qui portent la contestation ?

2. Méthodologie

Afin de répondre à nos enjeux théoriques, nous proposons une étude de cas unique d'une pratique institutionnalisée dont la désinstitutionnalisation sera le fruit de luttes institutionnelles intenses et complexes. Afin de comprendre la dialectique entre travail de défense et travail de destruction, nous mènerons une analyse longitudinale centrée sur les actions menées par les différents acteurs.

2. 1. Le choix d'un cas emblématique.

Pour répondre à ces questions, nous avons mené une étude de cas unique s'appuyant sur un cas de controverse scientifique. La discussion avec le cas du DDT nous a aussi incitée à envisager certaines technologies. En effet, comme le souligne Barley (1986), les technologies permettent le lien entre institution et action. Elles modifient et conditionnent les rôles institutionnels et les schémas interactionnels. Au-delà de sa dimension physique, la technologie devient alors aussi objet social. Nous avons cherché une pratique, ou une technologie qui véhiculerait des valeurs au-delà même de son usage physique.

Le cas de l'amiante en France remplit toutes ces conditions. L'amiante est la controverse en santé publique qui a marqué la fin du XX^{ème} siècle. Une première étude exploratoire issue de données secondaires –essentiellement des rapports publics et des ouvrages écrits par des spécialistes, nous a permis de confirmer l'intuition que l'amiante était bien une pratique institutionnalisée, aujourd'hui totalement délégitimée. Après la seconde guerre mondiale, l'amiante est devenu de manière très rapide le « *mineral magique* », fleuron de l'économie française d'après-guerre. Coût faible et qualités physiques remarquables seront les deux piliers du mythe industriel, économique et social. Particularité du cas français, la face sombre du mythe a mis du temps à être dévoilée malgré l'existence de preuves scientifiques. L'interdiction de l'amiante prendra une dizaine d'années de retard sur d'autres pays européens. L'histoire de l'amiante en France est marquée par de fortes mobilisations de la part de syndicats, d'associations, de scientifiques – les plus connus étant les professeurs de l'université de Paris Jussieu. Les controverses avaient plusieurs facettes : scientifiques, politiques, sociales et économiques. La spécificité de la France repose cependant

essentiellement sur la réponse apportée par les industriels et les pouvoirs publics pour protéger une industrie trop rentable, bien que dangereuse, pour être menacée.

2. 2. Collecte et analyse des données

L'étude d'une controverse pose des problèmes d'accès aux données, Le recueil de données doit répondre à un double impératif de richesse et de pertinence. Il est donc nécessaire de recueillir le bon matériau et de le traduire en données riches (Weick, 2007). Le choix des données a été guidé par la volonté de systématiser la collecte et de manière à ce que ces données représentent une grande diversité. L'authenticité a été un critère de choix de données : quelle est la nature du document, son auteur, sa source et sa date. Les collectes ont été adaptées aux différentes séquences. Ces données sont majoritairement de nature qualitative. Notre démarche s'appuie principalement sur une stratégie de recherche de type documentaire même si des entretiens semi-directifs ont été menés pour comprendre davantage les enjeux liés au cas étudié. Ce recours à une grande diversité de sources et de types de documents s'inscrit tout à fait dans les méthodologies d'étude de cas où le contexte est important (Leonard-Barton, 1990).

Tableau 2 : Tableau de synthèse des données recueillies par période d'analyse

1970-1982	1982-1992	1992-1997
Ouvrages spécialisés Rapports publics Archives télévisuelles Archives de la CGT	Ouvrages spécialisés Livres Archives CPA (INRS) Entretien	Ouvrages spécialisés Livres Archives télévisuelles Presse Entretiens Rapports publics

2. 3. Une étude longitudinale processuelle par séquence

Comme le souligne Langley (1999), il existe au moins deux façons d'appréhender une étude de processus. La première approche repose sur la volonté de tester des modèles posés a priori en utilisant des séries temporelles ou en mobilisant la méthode des événements. La deuxième démarche répond davantage à un besoin de comprendre en profondeur comment et pourquoi les événements ont eu lieu dans le temps. C'est cette seconde perspective qui a retenu notre attention. Dans un premier temps, nous avons réalisé un récit narratif du cas (Eisenhardt et Bourgeois, 1988). Nous avons donc retracé l'abandon de l'usage de l'amiante entre 1975 et 1996. Dans l'esprit de l'étude sur l'abandon du DDT par Maguire et Hardy (2009), nous avons construit notre narration en reconstruisant les événements clef du champ (Van de Ven et Poole, 1990). Grâce à nos différents sources et supports, nous avons alors retracé "*who did what, and when.*" (Maguire et Hardy, 2009, p.153). Nous avons mené par la suite une analyse

de contenu pour expliciter le travail institutionnel engagé dans un processus de désinstitutionnalisation. Enfin, nous avons recherché plus spécifiquement les éléments relatifs aux tactiques déployées au sein du champ. Pour cela, notre grille de lecture s'inspirait de la typologie proposée Martin (2008).

2. 4. Présentation du cas

Préambule : Entre la fin de l'année de la seconde guerre mondiale et le milieu des années 70, l'amiante connaît en France son « âge d'or ». L'usage industriel de l'amiante est à son paroxysme et il est considéré comme une ressource stratégique. Les quelques voies qui s'élèvent demandant la protection des ouvriers manipulant l'amiante sont à peine entendues. Il n'y a pas de luttes institutionnelles durant cette période. Nous avons donc décidé de commencer notre analyse lors du premier événement perturbateur dans le champ : la rencontre entre le collectif de Jussieu et les ouvrières grévistes de Clermont-Ferrand en 1975.

- (1) *Séquence 1 (1975-1982): Première Crise de l'amiante en France.* Cette période marque l'apparition des premières luttes institutionnelles. Mené par le Collectif de Jussieu, un mouvement social s'organise contre les industriels de l'amiante. La question principale de cette période est l'accès à des données objectives : l'amiante est-il dangereux ? A priori oui. Mais dans quelles conditions ? L'argument qui va s'imposer à cette époque est que l'amiante est indispensable mais qu'il faut prendre en compte les risques associés dans son usage, comme pour toute autre matière première.
- (2) *Séquence 2 (1982-1992) : Le silence organisé.* La première crise de l'amiante se termine avec l'intervention de l'Etat qui adopte un ensemble de mesures visant à limiter les risques liés à l'utilisation de l'amiante. On assiste alors à un véritable 'endormissement' de la mobilisation par la mise en place d'une structure originale : le Comité Permanent Amiante. Connue depuis pour être le premier lobby de France, le CPA va implanter et diffuser « *l'usage contrôlé de l'amiante* » en France et dans le monde.
- (3) *Séquence 3 (1992-1997): Seconde Crise de l'amiante en France.* Cette séquence marque la réelle phase de désinstitutionnalisation de l'amiante en France. Le compromis du CPA explose suite à plusieurs événements. Des plaintes de veuves de victimes environnementales sont déposées en 1992. Parallèlement et de manière indépendante, le mouvement de Jussieu se reforme suite à la parution d'une publication d'un épidémiologiste anglais, Julian Peto, qui prédit le drame sanitaire et social qui pourrait toucher son pays dans les années à venir. Des intellectuels –

professeurs, médecins, avocats, journalistes- s'emparent du sujet et portent ce qu'ils qualifient de 'scandale de l'amiante'. Le CPA se dissout en 1995. La route vers l'interdiction le 1^{er} Janvier 1997 est lancée.

Tableau 3 : Repères chronologiques et délimitation des différentes phases de l'histoire de l'amiante en France

<i>1945 - 1970</i>	1970-1982	1982-1992	1992-1997	<i>1997-...</i>
<i>Age d'or de l'amiante en France</i>	Premiers questionnements de l'amiante EMERGENCE DU PREMIER MOUVEMENT PREMIERE CRISE DE L'AMIANTE	Gestion de l'amiante déléguée au Comité Permanent Amiante USAGE CONTROLE DE L'AMIANTE	Rupture du consensus EMERGENCE DU SECOND MOUVEMENT SECONDE CRISE DE L'AMIANTE	<i>Interdiction au 1^{er} janvier 1997</i>

3. Résultats

Les deux phases de contestation sont de nature très différente même si elles se révèlent toutes les deux portées par un mouvement social à dominante associative, articulé autour d'entrepreneurs charismatiques. Le déclenchement de ces deux crises repose sur la rencontre entre l'apparition de victimes, souvent issues du milieu ouvrier, et d'entrepreneurs de la mobilisation issus des sphères intellectuelles.

3. 1. Les répertoires tactiques au sein des deux crises

(1) La mobilisation, à la fin des années 70, représente en France le premier questionnement de la pratique. Le travail institutionnel engagé est de nature compréhensive, ou collaborative, en ce que les acteurs prônent l'ouverture d'un débat avec un réel accès aux données scientifiques. La dénonciation apparaîtra ultérieurement mais le manque de données scientifiques trouble cette position.

Le répertoire tactique déployé est classique : manifestations, grève, tractage. La mobilisation médiatique constitue également un enjeu majeur : présence sur les plateaux télé à des heures de grande écoute, multiplication des reportages sur le terrain. La mobilisation a réellement pris une ampleur nationale avec l'organisation d'un événement médiatique entre Amisol et Jussieu.

Le travail porte essentiellement sur des ressorts cognitifs et normatifs. La dimension cognitive a pour objectif d'alerter et de mettre en garde contre le minerais magique, qu'il ne faut plus

traiter comme une matière première comme une autre. La dimension normative repose sur la demande de mesures de contrôle et de protection. Il faut faire évoluer les savoirs partagés et les pratiques relatives à l'amiante. La publication d'un pamphlet contre l'amiante en constitue une illustration emblématique.

Cette mobilisation parvient à mettre sur l'agenda politique la question de l'amiante. Les premières mesures sont alors un gage de la volonté de faire changer l'institution.

(2) La seconde mobilisation, au début des années 90, repose sur des ressorts totalement différents... tout en exhumant les représentations symboliques de la période précédente. La mobilisation est cette fois-ci de nature plus accusatrice. Il s'agit non plus seulement de dénoncer mais surtout d'accuser. Les événements de 77, en particulier Amisol et le désamiantage de Jussieu, sont omniprésents dans les débats, afin d'appuyer la notion de mensonge puis de complot. Cette nouvelle mobilisation se constitue autour d'Henri Pézerat, symbole de la lutte de 1977 et du refus du compromis.

Un groupe de personnalités issues de différentes sphères se réunissent pour porter ce mouvement : scientifiques, médecins, sociologues, journalistes et avocats seront les ressources principales de ce mouvement. Une véritable stratégie est mise en oeuvre qui vise à attaquer frontalement toutes les dimensions de l'institution.

Le répertoire tactique mobilisé fait également appel à des actions relativement classiques. On retrouve ainsi les manifestations, la diffusion de tracts, la recherche d'alliés médiatiques. Mais les entrepreneurs de la mobilisation lancent simultanément une stratégie juridique audacieuse qui vise à identifier les responsables de cette injustice. Les victimes sont rendues visibles et la pression exercée sur les responsables politiques et économiques précipitent le processus. L'alignement des trois piliers joue ici un rôle central dans la rapidité mais aussi dans l'ampleur du scandale. Et cela, d'autant plus que les pouvoirs publics sont directement incriminés.

L'originalité repose en outre sur le fait de porter une stratégie de rupture sans promouvoir une nouvelle institution. L'interdiction repose uniquement sur la délégitimation de la pratique. Le tournant juridico-politique de la contestation a permis d'élargir le spectre de la contestation et ainsi de poser de nouvelles questions comme le dédommagement. La problématique du remplacement de l'amiante est en fait très peu présente, sûrement parce qu'il était insidieusement acquis que certains usages étaient superflus ou déjà remplacés pour les marchés internationaux.

Sans la période de silence et de maintien de la pratique, nul doute que cette seconde mobilisation aurait été moins violente. Le scandale qui a éclaté en France autour de l'amiante n'a pas eu la même résonance dans les autres pays européens. Ainsi, par exemple, la Grande-Bretagne a connu une sortie de l'amiante beaucoup plus progressive et concertée.

3. 2. Contrer la mobilisation : le recours à un répertoire tactique original

La phase de collaboration est la conséquence d'un travail institutionnel mené par les industriels pour sortir de la crise sans remettre en cause fondamentalement leur industrie. Préparés à l'apparition de difficultés sur leur marché, ils ont bénéficié d'alliés politiques. La préparation de la phase de compromis repose sur deux dimensions : l'acceptation rapide d'une partie du risque associé à l'amiante et la garantie de la prise de mesures de protection pour les salariés exposés. Seul point impossible à discuter : l'amiante est indispensable à l'économie française.

C'est dans ce contexte qu'a été créé le CPA, sous l'égide des pouvoirs publics mais financé discrètement par les industriels. Une organisation frontière est mise en place qui regroupe les différents acteurs du champ de l'amiante. Des cautions intellectuelles et sociales y siègent pour répondre à un seul enjeu : comment maintenir la pratique tout en protégeant les personnes exposées ? Nécessité économique et enjeu de santé publique sont alors associés.

De cette structure naîtra une nouvelle définition de la pratique institutionnalisée à travers l'Usage Contrôlé de l'amiante. Cette période illustre parfaitement une stratégie de maintien institutionnel qui ne relève pas du *statu quo*. En effet, les contours de l'institution ont été redessinés pour finalement mieux la maintenir.

3. 3. L'évolution des répertoires tactiques

Ainsi, la première période est marquée par un travail disruptif qui s'appuie sur un répertoire de tactiques persuasives. L'objectif du travail institutionnel est essentiellement pédagogique : diffuser le savoir et convaincre. Pour répondre à ces initiatives, les industriels développent un travail de défense qui s'appuie sur des tactiques politiques. En effet, ils sont à la recherche de soutiens politiques, il s'agit d'un véritable travail de lobbying pour sortir de la crise sans perdre leurs intérêts.

La seconde période se révèle être d'une tout autre nature. La mise en accusation des industriels et des pouvoirs publics conduit à l'usage d'un répertoire de tactiques destructrices. L'objectif est bien là de mettre un terme à la pratique en cours. Mais ce répertoire plus agressif s'oriente tout autant contre la pratique elle-même que contre ses défenseurs grâce au recours à des tactiques de nature juridique. Cette attaque frontale empêche un travail de

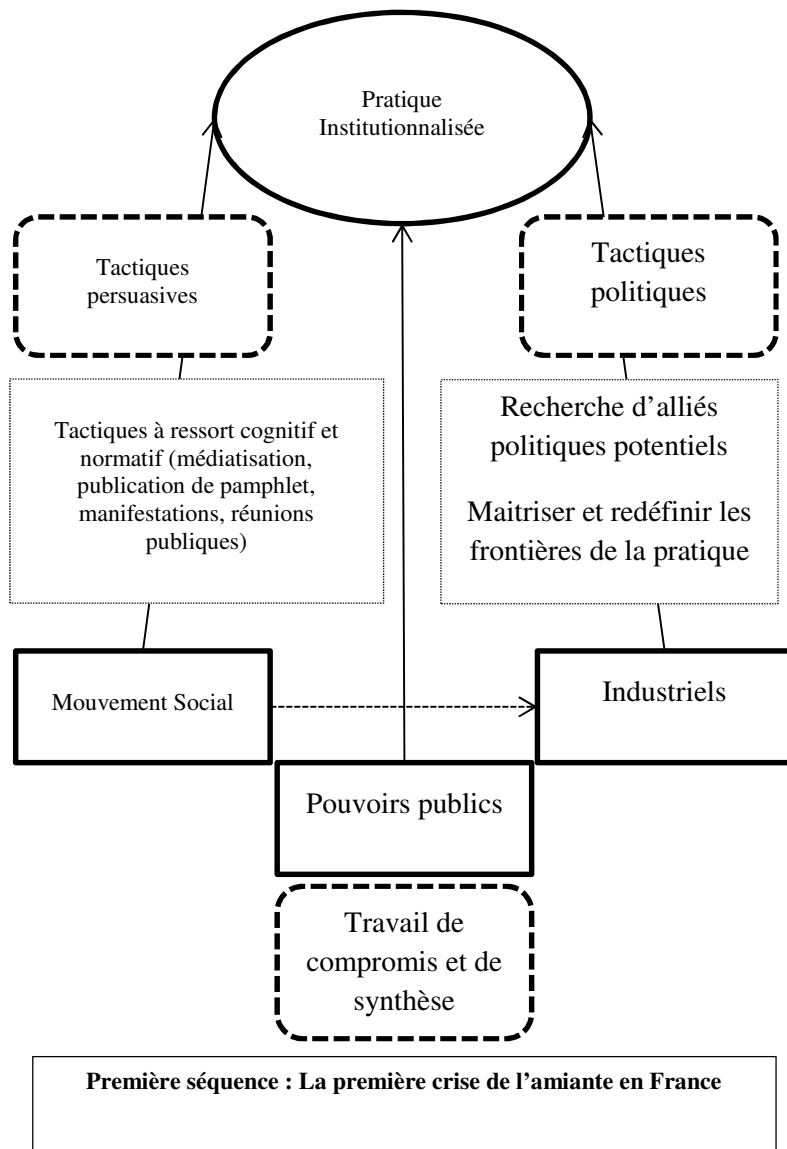
défense de la pratique mais impose de le faire évoluer vers un travail de défense des intérêts individuels.

Lors de la seconde crise, le mouvement ne questionne plus la pratique, il la condamne. Pour cela il attaque de front les trois piliers institutionnels. Les tactiques cognitives et normatives – conférences, manifestations, médiatisation, sont immédiatement accompagnées de tactiques relatives au pilier régulateur – plaintes au civil et au pénal. Il y a un effet de renforcement entre ces trois dimensions qui s'alimentent. Ainsi, les défilés de veuves autour des tribunaux ou les mises en scène au tribunal, vont participer de la stratégie juridique de « révéler l'invisible ». Réciproquement, les procès vont aussi marquer les esprits et diffuser les nouveaux savoirs sur l'amiante. Il n'y a plus d'espace pour le travail défensif de la pratique, qui se trouve réduit à une simple gestion des conséquences de la crise. La stratégie politique a atteint ses limites puisque la plainte et les enquêtes journalistiques ont révélé le pouvoir du lobby de l'or blanc. De plus, lors de cette seconde crise, les responsabilités des industriels et des pouvoirs publics sont engagées.

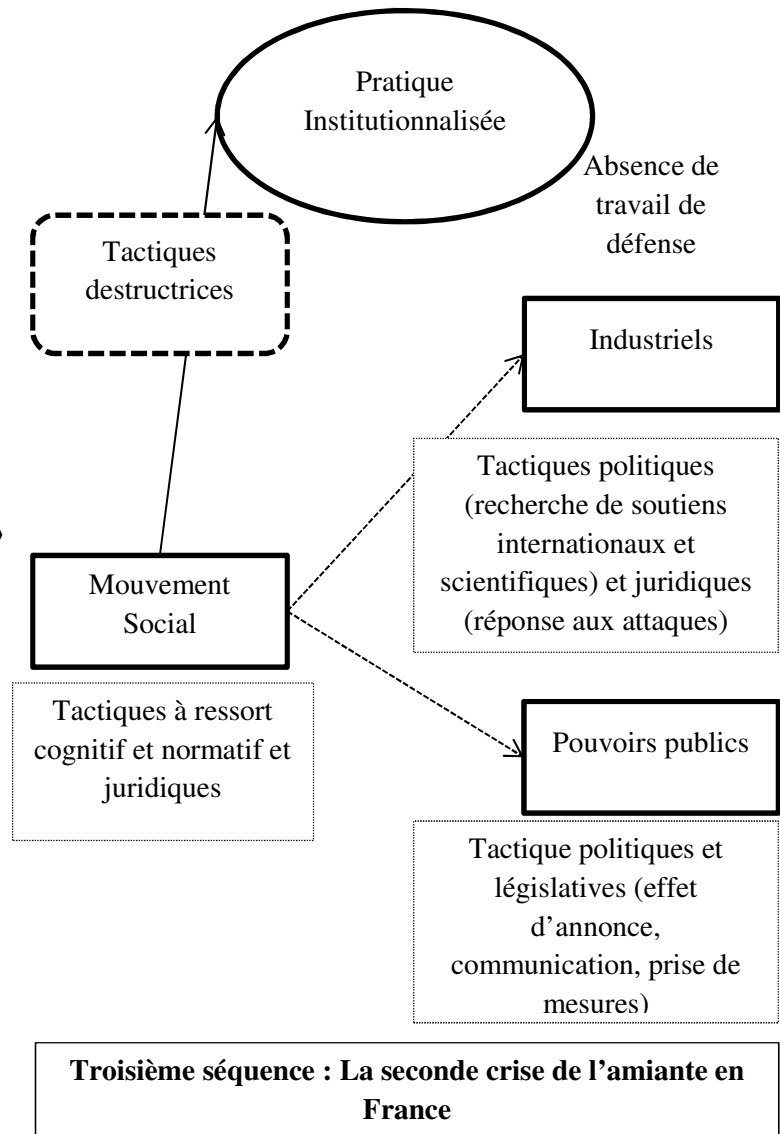
L'autre élément qui a favorisé l'issue rapide de l'interdiction est le revirement de position des syndicats. Leur participation au CPA les avait placés au second plan de la contestation. Il n'y a maintenant plus d'ambivalence sur l'objectif du mouvement. L'arbitrage emploi/santé n'est plus d'actualité : seul l'enjeu de santé publique a pris l'ascendant. Les tactiques sont orientées vers un unique objectif : mettre fin à la pratique.

Enfin, le répertoire de tactiques mobilisé pour la seconde crise de l'amiante permet de contourner l'emprise des acteurs dominants dans le champ. A travers le CPA, les industriels avaient complètement « verrouillé » cognitivement et normativement le champ, à travers la doctrine de l'usage contrôlé de l'amiante. Pour rompre cet ordre, le mouvement social a dû contourner ce pouvoir en mobilisant des tactiques relatives à la dimension régulatrice. Afin de casser l'emprise des industriels sur le champ, il a été nécessaire de concentrer ses efforts sur la dimension qu'ils ne contrôlaient pas – à savoir la dimension régulatrice, et de la renforcer par des tactiques cognitives et normatives qui sollicitent l'adhésion de l'opinion publique et mettent les pouvoirs publics en porte-à-faux.

Figure 1 : Evolution des tactiques entre les deux crises de l'amiante en France



Redéfinition de la pratique



Légende :

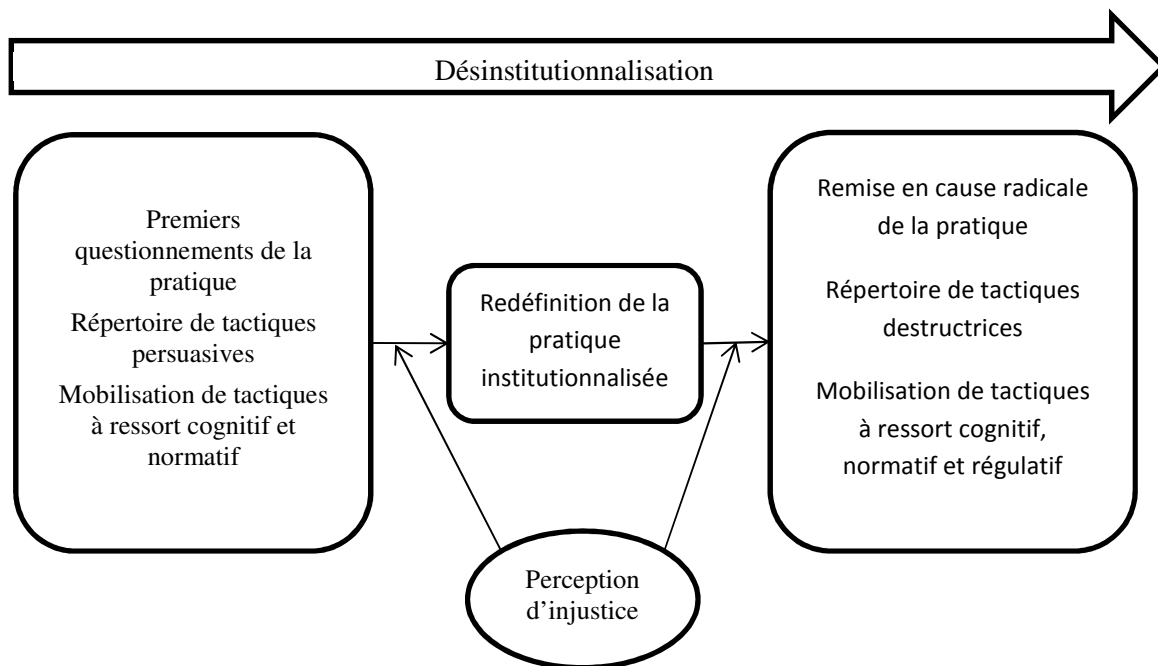
—>	Accusation et recherche de responsabilité
—>	Travail institutionnel orienté vers
--->	Demande de responsabilisation

4. Discussion

Dans le cadre d'une désinstitutionnalisation, le travail disruptif est souvent mené de manière indirecte et progressive pour assurer une forme de continuité et réduire la dissonance causée par la remise en cause de l'institution (Lawrence et Suddaby, 2006 ; Hargadon et Douglas, 2001; Rao, Monin, & Durand, 2003, 2005).

Briscoe et Safford (2008) appellent à l'étude de l'évolution des répertoires tactiques mobilisés au cours de la désinstitutionnalisation. Notre étude permet d'illustrer la trajectoire de mobilisation à travers une radicalisation des tactiques employées par le mouvement social.

Figure 2 : Evolution des répertoires tactiques au cours du processus de désinstitutionnalisation



Les travaux d'Amenta (2006) mettent en évidence le rôle du contexte dans la capacité du mouvement à porter le changement. Ainsi, plus l'institution visée sera ouverte à celui-ci, puis la mobilisation sera efficace. Le choix d'une tactique est donc lié aux opportunités qui se présentent dans le champ. Lorsque le contexte institutionnel est fermé, comme ce fut le cas

avec le CPA, les acteurs dominants du champ contrôlent la plupart des dimensions institutionnelles. C'est là la conséquence du travail de défense précédemment mené.

Une mobilisation, menée sur des ressorts cognitifs et normatifs, entraîne une évolution de l'institution car elle suscite l'adhésion de l'opinion publique et trouve un allié de poids dans l'acteur médiatique. Cette première étape est incontournable pour faire évoluer les mentalités, avant bien souvent de faire évoluer les pratiques. Ce changement cognitif et normatif peut être contrecarré par des acteurs puissants qui mobilisent alors des tactiques à ressorts politiques – notamment par la recherche d'alliés politiques et scientifiques. La structure industrielle du secteur joue donc un rôle dans la capacité des acteurs à défendre l'institution. Cette réflexion fait écho aux conclusions de Hiatt et al. (2009) qui, à partir de leur étude sur les brasseries américaines, s'interrogeaient sur l'influence de la structure sectorielle sur l'effet des tactiques déployées par le mouvement. En effet, dans leur étude, les tactiques à ressorts cognitifs et normatifs sont davantage efficaces pour détruire l'institution. Ils soulignent cependant que le secteur des brasseries est caractérisé par un réseau de petites entreprises indépendantes. Dans le cadre d'un secteur très concentré, marqué par l'existence de grands trusts au pouvoir économique fort et dotés d'un véritable réseau de lobbying, ces tactiques se révèlent moins efficaces. En effet, ces entreprises peuvent alors engager un travail de défense portant sur les mêmes dimensions cognitives et normatives, en faisant appel à des alliés politiques. Ces tactiques, communément appelées lobbying industriels, participent à une redéfinition de l'institution qui concilie sortie de crise et défense des intérêts industriels.

Afin de remettre en cause ce nouvel ordre institutionnel, le mouvement doit proposer des tactiques moins institutionnalisées (Martin, 2008). Il doit adopter une action contestataire innovante (McAdam, 2003) qui marquera la rupture avec le répertoire tactique précédant. Pour cela, il doit mobiliser des tactiques qui vont atteindre l'institution sur ses dimensions les plus ouvertes, c'est-à-dire les moins contrôlées par les acteurs dominants. C'est pourquoi pour mener une contestation vers une pratique institutionnalisée qui s'appuie sur des fondements cognitifs et normatifs, il semble nécessaire de mettre en œuvre un répertoire tactique qui déstabilisera la dimension régulatrice.

Dans la lignée des travaux de Maguire et Hardy (2009) et Caronna (2004), nous constatons que cette stratégie ne sera efficace que si elle porte sur les trois piliers institutionnels

simultanément. Maguire et Hardy (2009) soulignent, dans leur étude sur le DDT, comment la stratégie discursive de traduction a fragilisé les piliers institutionnels. Le premier choc porté était alors d'ordre cognitif et externe au champ suite à la publication du pamphlet « Silent Spring ». Notre étude met en lumière que des acteurs marginalisés au sein du champ peuvent également porter cette déstabilisation en s'appuyant sur le pilier le moins fermé de l'institution. Cependant, cette stratégie ne peut fonctionner que si elle s'accompagne d'un travail cohérent sur les autres dimensions. La stratégie doit s'appuyer sur des tactiques qui visent les trois piliers institutionnels pour que la cohérence porte le changement.

Cette cohérence repose également sur la définition d'un objectif de mobilisation clair et précis. Les tactiques persuasives vont mener à l'évolution de la pratique. Cependant, lorsque le travail institutionnel de défense est puissant, ces tactiques ne peuvent conduire à une évolution radicale de la pratique. Les tactiques destructrices sont alors nécessaires, ce qui véhicule une violence, symbolique ou réelle, bien plus forte. La dramatisation joue un rôle central et se traduit par un travail d'accusation. Dès lors, la définition des victimes et des responsables est structurante. Cette stratégie incite à rechercher de nouveaux alliés pour casser les alliances précédentes, comme ce fut le cas avec le glissement de la place des pouvoirs publics dans le champ de l'amiante et la recherche d'alliés juridiques inattendus.

Les vagues de mobilisation qui marquent le processus de désinstitutionnalisation de l'amiante nous incite à nous interroger sur la façon dont les acteurs souhaitant le maintien de la pratique ont réussi à « anesthésier » la première contestation, pour reprendre les termes du Rapport du Sénat (2005). Quelles ont alors été les tactiques utilisées par les acteurs dominants pour contrer cette mobilisation ?

La littérature sur le changement institutionnel et les mouvements sociaux dans un cadre d'analyse néo-institutionnel s'est focalisée sur la phase d'émergence de la contestation délaissant les moments de collaboration, qui peuvent constituer une sortie de crise. La mise en place d'une organisation frontière peut être dans un contexte particulier une stratégie de défense qui permet de sortir d'une phase de contestation. Les organisations frontières ont été étudiées en sociologie des sciences comme des organisations intermédiaires créées pour faciliter la collaboration entre scientifiques et non scientifiques. Ces organisations réunissent des acteurs appartenant à des communautés différentes qui ne pourraient pas aussi bien collaborer sans cette structure qui par son indépendance leur permet de maintenir leur identité

tout en défendant un objectif commun (Guston, 2001). Il est donc possible de faire collaborer au sein de cette structure des acteurs aux intérêts divergents puisque la construction de cette structure repose sur la volonté de rassembler ces acteurs (O'Mahony et Bechky, 2008). La mise en place du CPA en tant qu'organisation frontière a donné suffisamment de légitimité à l'institution pour imposer une nouvelle logique institutionnelle (Friedland et Alford, 1991). L'usage contrôlé de l'amiante a permis de revoir la pratique institutionnalisée et de redéfinir ce qu'il faut faire ou ne pas faire dans le champ. Comme le soulignent Zietsma et Lawrence (2010), quand les frontières du champ et la pratique sont contestées, les acteurs doivent innover en construisant de nouvelles frontières qui les protègent à nouveau de la sanction institutionnelle. A ce titre, la mise en œuvre d'une organisation frontière peut être perçue comme une tactique de défense de l'institution. En mettant en place une telle structure, les industriels de l'amiante ont utilisé leur capacité d'agence pour maintenir la pratique. On note donc l'importance du travail sur les frontières puis de la redéfinition de la pratique. Plus précisément, la recomposition des frontières a permis soit de marginaliser les acteurs contestataires soit de les intégrer et donc de limiter leur possibilité de contestation en réduisant leur capacité d'agence. Ne pouvant plus contester la pratique ou les frontières, leur capacité d'agence est limitée à la reproduction des éléments de l'institution avec une marge de manœuvre plus proche de l'action routinière que de la capacité à questionner les fondements mêmes de la pratique.

Limites et voies de recherche

La difficulté de la mise en œuvre de cette étude qualitative a reposé sur deux problèmes pourtant assez contradictoires. Nous avons à la fois eu accès à de nombreuses sources d'information tout en ayant des difficultés pour obtenir certaines données. Le cas de l'amiante est en effet un cas extrêmement documenté. Les analyses préexistantes offrent un regard plutôt critique sur l'histoire de l'amiante. Des rapports ont également été produits par les commissions d'enquête parlementaires du Sénat suite au drame de l'amiante. Ces travaux constituent un socle solide pour appréhender un champ aussi complexe. Cela a notamment permis de pallier les difficultés d'accès à certaines données historiques. Des ouvrages journalistiques ont également été publiés, un livre retraçant l'enquête de François Malye est reconnu comme étant une référence sur la question. Nous avons donc pu avoir une première vision globale du champ.

L'accès aux données relatives au travail disruptif a été relativement facilité. Les acteurs ayant participé à la mobilisation ou victimes de l'amiante ont dans l'ensemble eu envie de partager leur expérience. En revanche, il a été plus difficile de nous entretenir avec des personnes ayant participé au maintien de l'amiante. Heureusement, certains lanceurs d'alerte et le Professeur Golberg, ont rendu publics de nombreux documents du CPA. Les retranscriptions des procès actuels, notamment à Turin, permettent d'entendre les deux parties. Les données visuelles ont été particulièrement utiles pour traiter de ce point. En effet, grâce à ces archives, nous avons pu avoir accès aux interviews accordées dans les années 70 par les représentants des syndicats de l'amiante et aux polémiques du début des années 90 lorsque la parole était encore relativement libre. La spontanéité et l'instantanéité de ces propos permettent d'illustrer les stratégies de maintien dans leur contexte. Notre analyse s'est concentrée sur les actions menées par les acteurs du champ pour maintenir ou détruire la pratique.

Comprendre un champ institutionnel demande un travail considérable en termes de données à collecter et à traiter. Dans une perspective d'analyse longitudinale, ce travail n'est qu'amplifié. Il semblait alors difficile de mener une analyse portant sur plusieurs cas. L'analyse de ce cas n'a pas vocation à offrir une généralisation sur le processus de désinstitutionnalisation mais il vise à mieux le comprendre. La démarche du projet est donc cumulative. Afin de définir les limites de notre étude, nous avons porté notre intérêt sur le cas de la France. La période de silence des années 80 et l'usage contrôlé de l'amiante offrent une histoire particulière marquée par des luttes institutionnelles longues. Cette exemplarité permet d'illustrer de nombreux enjeux sous-jacents à la désinstitutionnalisation, notamment par l'existence de vagues de mobilisation. Cette étude pourrait être complétée par d'autres cas, l'idéal serait de suivre un processus de désinstitutionnalisation en cours de réalisation. Nous avons pu illustrer que la conséquence d'une mobilisation pouvait tout autant aboutir au maintien de l'institution. Il semble dès lors difficile de suivre un processus en cours de réalisation, sans prendre le risque de ne pas avoir un véritable processus de désinstitutionnalisation mais de maintien. Le cas particulier de l'amiante offre une particularité. Le modèle français de l'usage contrôlé de l'amiante ayant été exporté dans de nombreux pays dans le monde, il serait intéressant d'étudier comment ces pays ont réussi à maintenir l'institution. Le Canada pourrait être un cas intéressant de « réplique » -- au-delà de la possibilité d'explorer d'autres secteurs.

Notre recherche se situe au niveau du champ. Elle porte particulièrement sur les stratégies déployées par les acteurs collectifs. Notre problématique de recherche nous a donc tout naturellement conduit à une lecture de l'institution qui s'intéresse peu aux acteurs individuels. Pourtant, la dimension micro pourrait s'incarner facilement dans une autre perspective de recherche notamment à travers la figure du *Don Quichotte* déjà évoquée, plus communément appelée entrepreneur de mobilisation ou lanceur d'alerte. La trajectoire de nos deux lanceurs d'alerte de 1977 en est une bonne illustration. Le Professeur Bignon et Henri Pézerat soutiennent la même cause. Pourtant, alors que l'un s'engage au sein du CPA, l'autre entame une longue traversée du désert. Il y a donc bien des déterminants personnels qui influencent le travail institutionnel engagé par ces acteurs. Cela relève sûrement d'une perception différente de l'institution et du poids qu'elle exerce sur eux. Cette perspective de recherche ferait écho aux travaux de la théorie des mouvements sociaux qui portent sur la dimension affective ou psychologique de la mobilisation (Sommier, 2010) et qui offrirait un regard complémentaire sur le recours aux répertoires tactiques.

Références

- Agrikolansky E. (2010). Les usages protestataires du droit, in O. Fillieule et al. (Eds) *Penser les mouvements sociaux. Conflits sociaux et contestations dans les sociétés contemporaines* Paris : Editions la Découverte. pp. 225-245.
- Ahmadjian C.L. & Robinson P. (2001). "Safety in numbers: Downsizing and the deinstitutionalization of permanent employment in Japan", *Administrative Science Quarterly*, 46(4), pp. 622-36.
- Amenta E. (2006). *When Movements Matter: The Townsend Plan and the Rise of Social Security*. Princeton, NJ: Princeton University Press.
- Battilana J., Leca B. & Boxenbaum E. (2009). "Agency and Institutions: A Review on Institutional Entrepreneurship". *Annals of the Academy of Management*, vol. 3, pp. 65-107.
- Barley S. R. (1986). "Technology as an Occasion for Structuring: Evidence from Observations of CT Scanners and the Social Order of Radiology Departments", *Administrative Science Quarterly*, Vol. 31, No. 1, pp. 78-108.
- Benford R. D. & Snow D. A. (2000). "Framing processes and social movements : an overview and assessment", *Annual Review of Sociology*, vol. 26, pp. 11-39.

- Briscoe F. & Safford S. (2008). “The Nixon-in-China Effect: Activism, Imitation, and the Institutionalization of Contentious Practices”, *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 460–491.
- Burns L. R. & Wholey D. R. (1993), “Adoption and abandonment of matrix management programmes: Effects on organizational characteristics and interorganizational networks”, *Academy of Management Journal*, 36: 1, pp. 106-138.
- Cardon D., Granjon F. (2006). “Médias alternatifs et radicalization de la critique”, in Collovald A., Gaïti B. (dir), *La démocratie aux extrêmes. Sur la radicalisation politique*, La Dispute, Paris.
- Caronna C.A. (2004). “The Misalignment of Institutional ‘Pillars’: Consequences for the U.S. Health Care Field”, *Journal of Health and Social Behavior*, Vol. 45, pp. 45-58.
- Delacour H. & Leca B. (2011). “Grandeur et décadence du Salon de Paris: une étude du processus de désinstitutionnalisation d’un évènement configurateur de champ dans les activités culturelles”, *M@na@gement*, 14(1), pp. 47-78.
- Durand R., Rao H. & Monin P. (2007). “Code and conduct in French cuisine: impact of code changes on external evaluations”, *Strategic Management Journal*, vol. 28, pp. 455-472.
- Eisenhardt K., & Bourgeois L. J. (1988). “Politics of strategic decision making in high velocity environments: Toward a mid-range theory”. *Academy of Management Journal*, 31, pp. 737-770.
- Giugni M. G. (1998). “Was it worth the effort? The outcomes and consequences of social movements.” *Annual Review of Sociology*, 98, pp. 371–393.
- Guston D.H. (2011). “Stabilizing the boundary between US politics and science: The role of the office of Technology Transfer as a boundary organization”, *Social Studies of Science*, vol. 29, pp. 87-111.
- Hargadon A.B. & Douglas Y. (2001). “When Innovations Meet Institutions: Edison and the Design of the Electric Light”, *Administrative Science Quarterly*, Vol. 46, No. 3, pp. 476-501.
- Hiatt S.R., Sine W.D. & Tolbert P.S. (2009). “From Pabst to Pepsi: The Deinstitutionalization of Social Practices and the Creation of Entrepreneurial Opportunities”, *Administrative Science Quarterly*, 54, pp.635-667.

- Jones C. (2001). “Co-evolution of entrepreneurial careers, institutional rules and competitive dynamics in American film, 1895–1920”, *Organization Studies*, 22(6), pp. 911–44.
- King B. G. (2008). “A Political Mediation Model of Corporate Response to Social Movement Activism”, *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 395–421.
- Langley A. (1999). “Strategies for Theorizing from Process Data”, *Academy of Management Review*, 24(4), pp. 691-710.
- Lawrence T.B. & Suddaby R. (2006). Institutions and Institutional Work. S. Clegg, éd. The Sage handbook of organization studies, Sage Publications, London, Thousand Oaks, Calif., pp. 215–254.
- Leblebici, H. (1991). Scale and Scope: The Dynamics of Industrial Capitalism, *Academy of Management Review*, 16(3), pp. 628-631.
- Leonard-Barton D. (1990). “A Dual Methodology for Case Studies: Synergistic Use of a Longitudinal Single Site with Replicated Multiple Sites”, *Organization Science*, Vol. 1, No. 3, pp. 248-266.
- Lounsbury M., Ventresca M. & Hirsch P. M. (2003). “Social movements, field frames and industry emergence: A cultural-political perspective on U.S. recycling.” *Socio-Economic Review*, 1, pp. 71–104
- Maguire S., Hardy C. (2009). “Discourse and deinstitutionalization: the decline of ddt”, *Academy of Management Journal*, Vol. 52, No. 1, pp. 148-178.
- Martin A. W. (2008). “The Institutional Logic of Union Organizing and the Effectiveness of Social Movement”, *American Journal of Sociology*, Vol. 113, N. 4, January, pp. 1067–1103.
- McAdam D. (1988). *Freedom Summer*, Oxford University Press, Oxford.
- Oliver C. (1991). “Strategic Responses to Institutional Processes”, *The Academy of Management Review*, Vol. 16, No. 1, pp. 145-179.
- Oliver C. (1992). “The Antecedents of Deinstitutionalization”, *Organization Studies*, Vol. 13, No. 4, pp. 563-588.
- O’Mahony S. & Bechky B. A. (2008). “Boundary Organizations: Enabling Collaboration among Unexpected Allies”, *Administrative Science Quarterly*, 53, pp. 422-459.
- Rao H., Monin P. & Durand R. (2003). “Institutional change in Toque Ville: Nouvelle cuisine as an identity movement in French gastronomy”, *American Journal of Sociology*, Vol. 108, No. 4, pp. 795-843.

- Schneiberg M. & Lounsbury M. (2008). *Social Movements and Institutional Analysis, Handbook of Organizational Institutionalism*: Sage, pp. 650-672.
- Scott W.R., Reuf M., Mendel P. & Caronna C. (2000). *Institutional Change and Organizations: Transformation of a Healthcare Field*. Chicago: University of Chicago Press.
- Snow D. A. (2004). "Social movements as challenges to authority: Resistance to an emerging conceptual hegemony." In D. J. Meyers and D. M. Cress (eds.), *Research in Social Movements, Conflicts and Change*, vol. 25: Authority in Contention, New York: Elsevier/JAI, pp. 3–25.
- Sommier I. (2010). "Les états affectifs ou la dimension affectuelle des mouvements sociaux", in in Fillieule O., Agrikoliansky E. & Sommier I. (eds.), *Penser les Mouvements Sociaux*, Editions La Découverte, Paris, pp. 185-202.
- Van de Ven A. H. & Poole M. S. (1990). "Methods for Studying Innovation Development in the Minnesota Innovation Research Program", *Organization Science*, Vol. 1, No. 3, pp. 313-335.
- Weick K. E. (2007). "The generative properties of richness", *Academy of Management Journal*, 50(1), pp. 14-19
- Wicks, D. (2001). "Institutionalized mindsets of invulnerability: differentiated institutional fields and the antecedents of organizational crisis", *Organization Studies*, 22(4), pp. 659-92.